



Région  
Hauts-de-France

Envoyé en préfecture le 13/11/2024

Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le

ID : 059-200053742-20241113-24008362-AR

S<sup>2</sup>LO

## LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.4231-3 ;

Vu la délibération n° 2021.01136 du Conseil régional du 2 juillet 2021 portant élection du Président du Conseil régional ;

Vu la délibération n°2024.00555 de la Commission permanente du Conseil régional du 10 juillet 2024 relative à la transformation de l'économie touristique avec les contrats de destination touristique 2024-2027 ;

Considérant l'absence ou l'empêchement de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du Conseil régional, le mercredi 13 novembre 2024 ;

## ARRETE N°24008362

**ARTICLE 1** : Délégation est accordée à Monsieur Daniel FASQUELLE, Conseiller régional, aux fins de signer, le mercredi 13 novembre 2024 à Anzin-Saint-Aubin, le contrat de destination Arras Pays d'Artois 2024-2027.

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté sera exécutoire de plein droit dès qu'il aura été procédé à sa publication, ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'Etat dans la région, en application des dispositions du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article L4141-1 du code général des collectivités territoriales et celles du 2<sup>ème</sup> de l'article L4141-2 du même code.

Fait à Lille, le 13 NOV. 2024

Xavier BERTRAND

Publié le